



COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'allocation temporaire d'invalidité : Révision pour un nouvel événement

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine,
- Le courrier de l'ATIACL,
- Les conclusions administratives de l'expertise médicale,
- Dossiers des accidents et/ou maladies professionnelles antérieurs si non connus du Conseil Médical

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.